

ment coordonné les voyages à l'étranger d'hommes d'Etat canadiens, tels ceux du premier ministre en Grande-Bretagne, en France, en République fédérale d'Allemagne, en Jamaïque et à New York, ainsi que les voyages du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures en Chine, à Chypre, à Hong Kong, au Japon, en Namibie, en Espagne et en Turquie.

Privilèges et immunités

Le Ministère assume la responsabilité générale de l'interprétation et de l'application, au Canada comme à l'étranger, des principes que renferment différents accords internationaux sur les privilèges et immunités touchant les missions diplomatiques, consulaires et les organisations internationales.

En 1978, le Bureau des affaires juridiques fut appelé à fournir des avis sur l'évolution du droit international relatif aux privilèges et immunités des organisations internationales, dont les activités ont un caractère commercial. Dans ce contexte, le Canada a participé en 1978 à des réunions internationales visant à accorder des privilèges et immunités à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT) et à l'Organisation internationale de communications maritimes par satellites (INMARSAT). Une Conférence diplomatique a adopté le Protocole relatif aux privilèges et immunités d'INTELSAT, la première convention multilatérale qui tente d'établir la démarcation entre les activités administratives pour lesquelles l'organisation jouira d'immunités et les activités commerciales pour lesquelles l'organisation devra se comporter en sujet corporatif conformément aux lois des différents États. Ces règles auront sans doute une répercussion dans le cadre d'INMARSAT qu'il s'agisse de la future "Entreprise" chargée par l'Autorité internationale des fonds marins de l'exploitation de ceux-ci ou d'autres organisations internationales à vocation partiellement commerciale.

Outre ces développements du droit international, le Bureau a procédé à une révision des décrets existants afin d'accorder des subventions aux municipalités en lieu et place des taxes foncières sur les immeubles au Canada appartenant à des organisations internationales. Ces subventions s'ajoutent à celles déjà existantes pour les propriétés consulaires et diplomatiques.

Personnel

Le Bureau du personnel régit les conditions de travail des 1995 employés et fonctionnaires de l'administration centrale et des six bureaux régionaux des passeports. A ce nombre, il faut ajouter les 1345 Canadiens et le personnel recruté sur place dans 123 missions à l'extérieur du pays.

En 1978, le gouvernement décrétait une réduction du personnel et des restrictions budgétaires ayant pour effet de changer le rôle du